

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2021- 154

Date de la convocation : 10/11/2021

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 78

Conseillers représentés : 15

Le dix-huit novembre deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : : 001 POTRON Pierre , 002 VILLERETTE Nicolas , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 BOILEAU Odile , 012 RATAUX Frédéric , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 019 LABBE José , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 023 GENTY Jean Charles , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 HAULIN Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 041 RANSON Christophe , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 054 VALET Bruno , 056 DANNEAUX Dominique , 057 CARBON Thierry , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 064 MALVAUX André , 067 ALBAUD Gilles , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 071 MARCHAND Fabrice , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 078 RENAUX Thierry , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 GUILLAUME Marie Pol , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 110 DION Valentine , 115 MACHINET Jean Baptiste , 116 LAIES Benoit , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 007 HULOT Christian (à 011 BOILEAU Odile) , 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 022 DESTENAY Roland (à 026 LOBIDEL Alain) , 031 LALLEMENT Séverine (à 023 GENTY Jean Charles) , 040 MATHIAS Frédéric (à 110 DION Valentine) , 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POU CET Eric) , 043 SEMBENI Peggy (à 046 SINGLIT Benoît) , 055 VERNEL Martine (à 012 RATAUX Frédéric) , 059 LECLERCQ Guy (à 068 HAULIN Bertrand) , 069 OUDIN Hubert (à 099 LE GALL Jean François) , 074 DUMANGE Dominique (à 089 VAN DEN BERGH Charles) , 094 MINET Maxime (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 111 DUGARDY Yann (à 120 PAYEN Françoise) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFOEUVRE

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION « COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE DU VOUZINOIS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la création de l'Association « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Vouzinois » qui a pour but la structuration juridique d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et la mise en œuvre de son projet territorial de santé.

Considérant qu'elle se compose de professionnels souhaitant assurer une meilleure coordination de leur action et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé et à la réalisation des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) ;

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le

23 NOV. 2021

23 NOV. 2021

.../... page2/2 DC2021-154

Considérant que l'Association doit répondre aux missions obligatoires suivantes :

- Des missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins, afin de faciliter l'accès à un médecin traitant et d'améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville ;
- Une mission en faveur de l'organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient ;
- Une mission en faveur du développement des actions territoriales de prévention.

Considérant que la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a été sollicitée pour adhérer à cette association ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Services à la personne en date du 06/10/21 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de :

- D'ADHERER à l'association « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Vouzinois », représentant une cotisation de 25 € (montant en vigueur en novembre 2021, à payer en 2022).
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le résultat du vote est le suivant :

92 voix POUR.

1 ABSTENTION : 085 DEGLAIRE Thierry.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT

